

(^)

(N° 123.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1854.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1854 ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. PIERRE.

Supprimer l'art. 51 et le littéra A, nos 1 et 2, de l'art. 52 du budget, et les remplacer par la disposition suivante : Distribution de chaux à prix réduit, fr. 75,000.

(1) Budget, n° 162, session de 1852-1855.

Rapports, nos 45 et 108.

Amendements, nos 110, 114, 117 et 120.
